

Publié le 20/09/2024

Délibération du Conseil municipal

Séance du 19 septembre 2024

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

CHOUTEAU Edith à PAVILLON Jean-Paul

Absent(s) excusé(s)

LIZE Didier

Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

REGRAGUI Sidi Kamal, REBILLARD Michèle

Convocation adressée le 13 septembre 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 20 septembre 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1909-07 | Adhésion de la commune des Ponts de Cé à l'Association Finances–gestion–évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)

Madame Emilie BOYER, adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour notre collectivité d'avoir des collaborateurs toujours mieux formés et en mesure d'apporter des idées, des réflexions et des solutions durables à nos problématiques par l'intermédiaire d'un réseau offrant des prestations nécessaires à notre gestion et une souplesse d'accès et de mobilisation,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 10 septembre 2024,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'adhésion de notre commune à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) avec un représentant pour l'année 2024 et suivants,
- Inscrit les crédits budgétaires nécessaires sur les exercices 2024 et suivants,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTE			
En exercice	32	POUR	27
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	27	TOTAL	27
Délibération adoptée à l'unanimité			

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

